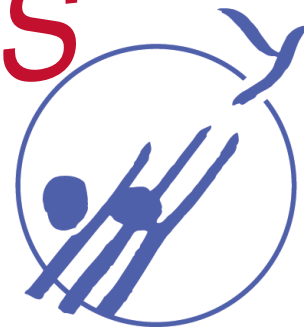


LETTRE AUX AMIS DU MONDE

Forum Permanent sur l'extrême pauvreté dans le monde



Mouvement international ATD Quart Monde
107, avenue du Général Leclerc - 95480 Pierrelaye - France

MAI 2009 – N° 71

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Chers amis,

Des précisions sur la Convention relative aux droits de l'enfant sont présentées dans les encarts bleus, illustrées par des articles de correspondants. En page 4 nous vous invitons au dialogue à partir de questions que nous espérons à la fois larges et précises pour vous donner envie de contribuer à l'une ou à l'autre sur la base de vos expériences et de vos connaissances. Nous espérons aussi que cela vous encouragera à susciter des échanges autour de vous car le présent et l'avenir de tous les enfants, comme ceux de leurs parents, méritent que nous nous y mettions tous pour bâtir ce monde sans misère auquel nous aspirons tant.

HUGUETTE REDEGELD, VICE PRÉSIDENTE

Repères de la Convention



En 1959, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration des droits de l'enfant qui reconnaît à l'enfant des droits, comme celui d'être protégé contre la discrimination et d'avoir un nom et une nationalité. Elle consacre également le droit des enfants à l'éducation, à des soins de santé et à une protection spéciale.

L'ONU déclare 1979 Année internationale de l'Enfant (AIE) et crée un groupe de travail chargé de rédiger un projet de convention. Dix ans plus tard, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. (www2.ohchr.org/french/law/crc.htm)

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU (2000) comprennent des objectifs précis relatifs aux enfants, visant notamment à réduire de deux tiers le taux mondial de mortalité des moins de cinq ans et à parvenir à l'enseignement primaire universel pendant la période allant de 1990 à 2015.

L'Assemblée générale des Nations unies tient en mai 2002 une Session extraordinaire consacrée aux enfants. Des centaines d'enfants y participent en qualité de membres de délégations officielles. Les dirigeants de la planète s'engagent à bâtir « Un Monde digne des enfants ».

Autres sites à consulter :
www.unicef.org/french
www.tapori.org
www.crin.org/francais/index.asp

« Fondamentalement, nous avons tous les mêmes droits »

Dans la vie, on ne peut pas faire fi de nos différences. Nous naissons naturellement différents, que ce soit de couleur, de taille ou d'esprit. Mais le fait d'avoir été créés différents ne veut pas dire que nous sommes différents dans l'accès aux droits. Fondamentalement nous avons tous les mêmes droits : droit de vivre, de manger, de recevoir une éducation, de jouir de la vie et des droits nécessaires à tous les besoins de la vie.

Malgré nos différences nous vivons ensemble sur terre avec nos concitoyens. Certains parmi eux sont extrêmement pauvres, sans logement. Ils ne peuvent pas aller à l'école, ils ne savent pas ce qu'ils vont manger ni boire et ils ont perdu espoir, se demandant de quoi sera fait leur avenir. Quand je pense à ceux qui ont des difficultés et sont privés de leurs droits, mon cœur est en peine et je ne me sens pas en paix parce que je sais que j'ai une responsabilité face à leurs problèmes même si je ne suis pas la cause de leurs problèmes, et je cherche toujours comment je pourrais les aider.

Après m'être posé cette question, j'ai songé à créer une organisation d'étudiants pour soutenir des lycéens orphelins ou en difficultés. J'ai donc fondé l'association « Tanzania Students AID for Orphans (TASAO) » dont l'activité principale est de mobiliser des étudiants pour aider des lycéens orphelins ou vulnérables à payer les frais d'inscription et autres frais de matériel scolaire, parce que nous savons que l'éducation est une clef pour les libérer de leurs conditions difficiles.

Par le biais de TASAO nous inculquons aux étudiants un esprit humanitaire afin qu'ils prennent conscience qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'argent pour aider d'autres et qu'aider d'autres est une responsabilité qui nous incombe par nature. Nous remercions Dieu d'avoir réussi à convaincre une majorité d'étudiants d'accepter de soutenir leurs camarades, et nous continuons.

LUSEKELO NELSON M., TANZANIE,
EXTRAIT DU BULLETIN ATD TANZANIE

Caractéristiques de la Convention



Selon la Convention un «enfant» est tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. La Convention est le premier et encore le seul traité qui reconnaisse à l'enfant l'ensemble des droits fondamentaux. Elle tient compte de l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme. Elle traite aussi bien les droits civils et politiques, que les droits économiques, sociaux et culturels. Elle est universelle : elle concerne tous les enfants, dans toutes les situations, dans toutes les communautés, où qu'ils se trouvent.

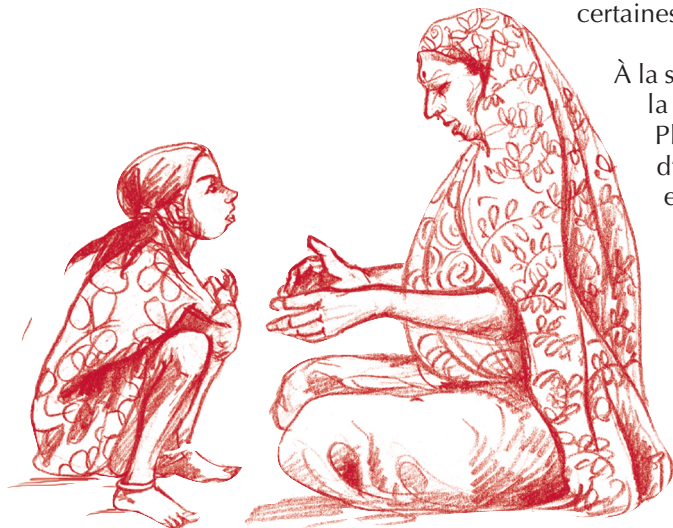
C'est un texte consensuel qui tient compte de l'importance des traditions et des valeurs culturelles.

Entrée en vigueur le 2 septembre 1990 après ratification par vingt pays, la Convention est aujourd'hui ratifiée par 193 pays, sur les 195 États membres de l'ONU.

Conter pour partager des connaissances et raviver la langue locale

Le projet «Enrichissement des jeunes esprits par les contes» faisait partie de «sirubar arangam» - Le coin des enfants. Nous pensons que la lecture de contes par les grands-parents est en train de se perdre pour de nombreuses raisons. Raconter des histoires constitue l'un des éléments les plus forts pour le développement de l'esprit de l'enfant, ce qui a été scientifiquement prouvé. Nous voulions l'essayer et motiver les enfants pour leurs examens de fin d'année.

Toute l'expérience s'est déroulée en Tamil, la langue locale. Nous voulions raviver, chez les enfants, la connaissance de leur langue, ce qui demandait de l'attention pour progresser. Nous avons convié des femmes âgées quasiment délaissées par leurs propres enfants, adultes et mariés. Chaque enfant était invité à s'asseoir auprès d'une femme âgée, grand-mère de substitution. Il était demandé à chacune de ces grands-mères de partager leurs histoires à un «petit-fils» pendant vingt minutes. Ensuite, chaque enfant devait raconter ce qu'il avait entendu. L'histoire racontée par les grands-mères devait avoir du sens, contenir des détails intéressants et on devait pouvoir en tirer des leçons. Chaque enfant a raconté de façon merveilleuse l'histoire qu'il venait d'entendre ; les grands-mères les ont écoutés silencieusement et même certaines histoires ont fait couler des larmes.



À la séance suivante, chaque grand-mère devait décrire la géographie de la région, son économie, etc. Plusieurs constats stupéfiants en sont ressortis. L'un d'entre eux est le fléau de l'urbanisation galopante et un autre, celui de l'abandon continu de la vie rurale. Cela nous a fait comprendre que ce que décrit le film «*Slumdog Millionaire*» est seulement la partie visible de l'iceberg. La plupart de ces enfants et de ces grands-mamans vivaient dans des bidonvilles. Nous avions à notre disposition deux évaluateurs. L'évaluation a montré que quatre enfants avaient progressé dans la présentation des histoires. Ils ont reçu des cadeaux en récompense de leur enthousiasme. Nous avons poursuivi la session en proposant aux enfants des activités d'éveil afin d'améliorer leur mémoire. Cela les a énormément aidés car ils devaient bientôt passer leurs examens de fin d'année.

M.R. HUBERT, SHABNAM RESOURCES, INDE

L'appel à s'unir pour un monde sans misère... en marche

L'Appel à s'unir pour un monde sans misère atteste, de 17 octobre en 17 octobre, du nombre grandissant de celles et ceux qui comptent les uns sur les autres dans leur recherche de justice et de fraternité. Soyons de plus en plus nombreux à le signer et à proposer à d'autres de le signer :

<http://www.oct17.org/Appel-a-s-unir.html>

• Malgré les efforts consentis pour l'élimination de la misère par l'État et d'autres organisations non gouvernementales, pour contribuer à la lutte contre la misère nous avons créé une ONG locale pour venir en aide à la population victime. (Niger)

• C'est un devoir de toute femme, de tout homme digne, de s'engager pour en finir avec la misère ; qu'elle parte de notre planète. (Brésil)

• Je veux faire savoir que je me sens concernée par ce qui arrive aux gens à travers le monde. Tout ce que j'ai à dire, c'est : ne jamais abandonner. (Nouvelle Zélande)

• Ô soleil, quand tu brilles, c'est pour tout le monde... (Portugal)

• Je pense que rien ne différencie un être humain d'un autre. Chacun d'entre nous doit pouvoir s'élever au rang d'Homme. Alors, il faut unir nos forces et nos savoirs. (France)

En quoi la Convention concerne-t-elle les enfants et les familles vivant dans la pauvreté ?



Les États se sont engagés à respecter les droits et à les garantir à tout enfant sans discrimination aucune. La Convention vise à ce que tout enfant puisse jouir de tous les droits de l'homme, en insistant plus particulièrement sur l'aide et l'assistance spéciale dont l'enfant, mais aussi sa famille, a besoin. Exemples : le droit à un nom et une identité, le droit de vivre dans le milieu familial, le droit à la participation, le droit à l'éducation et de jouir du meilleur état de santé possible, ainsi que le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence.

Le mot « pauvre » ne figure pas dans le texte de la Convention. Son préambule souligne cependant la nécessité d'accorder « une attention particulière aux enfants connaissant une situation particulièrement difficile ».

Et dans ses « Observations générales » par rapport à la mise en œuvre des différents droits, le Comité des droits de l'enfant souligne à plusieurs endroits que les États ont l'obligation d'accorder une attention particulière aux groupes ou enfants défavorisés. En outre, dans ses Directives sur les rapports périodiques, le Comité recommande aux États parties de fournir des indications sur la situation des enfants vivant dans la pauvreté.

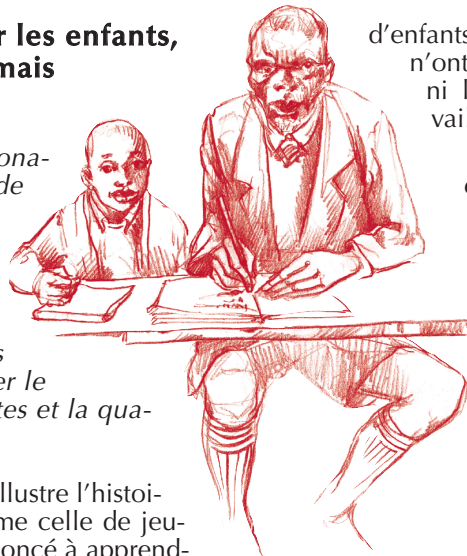
Pour les adultes comme pour les enfants, il n'est jamais trop tard ni jamais impossible d'apprendre

En 2000, la communauté internationale a affirmé son engagement de réaliser l'Éducation pour Tous en 2015 au plus tard avec, entre autres, l'objectif d'offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire, de promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et d'améliorer le niveau d'alphabétisation des adultes et la qualité de l'éducation (*).

Il n'est jamais trop tard, c'est ce qu'illustre l'histoire de Kimani Nganga Maruge comme celle de jeunes et d'adultes qui n'ont jamais renoncé à apprendre même si, pour différentes raisons, ils ont été privés du droit et de la possibilité d'aller à l'école.

Kimani Nganga Maruge est profondément heureux d'avoir pu réaliser à 85 ans son rêve d'aller à l'école grâce à l'enseignement devenu gratuit au Kenya. Il en était tellement heureux qu'il a été jusqu'à porter l'uniforme : pantalons courts, chemise bleu ciel et chaussettes blanches. Mais n'oublions jamais que ce rêve devenu réalité en 2004 fut aussi, pendant de longues années de sa vie, une frustration et un manque.

Le cas de Kimani était si emblématique qu'il avait été choisi pour aller à l'ONU à New York. Là il a rappelé aux responsables des Nations unies que plus de 115 millions



d'enfants sont trop pauvres pour aller à l'école. Ils n'ont ni les moyens de payer les frais d'inscription ni le temps d'y aller. Ils doivent souvent travailler pour aider leurs familles.

Kimani n'est pas le seul adulte à avoir puisé en lui assez de forces pour réaliser son rêve d'apprendre à lire et écrire. En Bolivie, en novembre 2008, 6 prisonniers du Pénitencier de Cobija ont obtenu leur baccalauréat, grâce au programme d'éducation pour adultes de la CEMA. Trois d'entre eux ont émis le souhait d'entrer à l'Université. Par la suite, d'autres prisonniers ont été motivés par l'effort de ces 6 personnes, et 13 d'entre eux se sont inscrits à la session de 2009.

Dans cette prison, 15 enfants vivent avec leurs parents. Ceux-ci n'ont pas les moyens de payer les frais de transport vers l'école située à neuf kilomètres. Pour remédier à cette situation, il

a été demandé aux autorités nationales de recruter un professeur pour assurer, dans la prison, la scolarisation de ces quinze enfants.

Ces exemples interpellent sur l'urgence de tout mettre en œuvre afin que les enfants aujourd'hui non scolarisés aient au minimum la possibilité d'apprendre à lire et écrire et que les adultes, après l'étape d'alphabétisation, aient accès à une formation professionnelle de qualité.

CHARO C., FORUM PERMANENT, À PARTIR DE TÉMOIGNAGES DE MONIQUE R. (MEXIQUE) ET JORGE M. (BOLIVIE)

(*) <http://portal.unesco.org/education>

L'appel à s'unir pour un monde sans misère... en marche

• Je pense que toutes les personnes qui ont partagé leurs témoignages ce jour-là (le 17 octobre 2008) méritent que leurs combats soient reconnus. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour qu'elles n'aient plus à mener ces combats. (Irlande)

• Je suis convaincue que c'est ensemble que nous pouvons faire évoluer la situation, en se mettant à l'écoute de ceux qui vivent dans la pauvreté et la misère et en les soutenant dans leur lutte pour s'en sortir. (France)

• Cela me fait souffrir que dans ce monde si développé pour certaines choses, encore aujourd'hui des êtres humains meurent de faim. (Chili)

• Je me réfère à l'article 25-26 de la Déclaration du 10/12/1948. La misère est une hydre. Pour réussir à la vaincre il faut être multiple pour anéantir les bras et les ventouses. La meilleure action contre la misère est d'éviter qu'elle passe de génération en génération. Je vis la misère, a dit un pauvre. « Je veux être aidé pour l'éviter à mes héritiers ». Stop misère. (Mauritanie)

• J'en ai assez d'avoir froid tout le temps dans ma toute petite pièce. Je ne reçois pas assez de soutiens pour chauffer même une seule pièce. Je n'aime pas dépendre de la gentillesse des gens de bonne volonté pour manger à ma faim. (Royaume Uni)



Sur le plan international, la procédure à laquelle les États se sont engagés consiste à envoyer périodiquement des rapports et à répondre à des questions sur la mise en œuvre de la Convention.

Ce processus de surveillance est confié à un groupe d'experts internationaux (18 membres) : le Comité des droits de l'enfant (www2.ohchr.org/french/bodies/crc) qui siège à Genève, auprès du Haut-Commissariat des droits de l'homme qui en assure le secrétariat. Il a pour mission d'examiner et de commenter les rapports remis par les États parties ; il remet un rapport sur ses activités à l'Assemblée générale des Nations unies ; il publie également son interprétation des dispositions relatives aux droits de l'enfant, sous forme d'«observations générales» concernant des questions thématiques, et organise des journées de débat général. Les États sont obligés de faire connaître l'avis du Comité auprès du grand public.

Et maintenant ? Nous attendons avec intérêt vos réactions, commentaires, observations.

Les droits de l'enfant, l'affaire de tous

Dans un esprit de dialogue et d'encouragements qui tient compte des réalités de chaque pays, le Comité des droits de l'enfant (voir encadré) examine les rapports des États qui ont ratifié la Convention.

Savez-vous si votre pays a réalisé un tel rapport ? Savez-vous si des ONG dans votre pays y ont contribué ? À partir de votre engagement et de vos connaissances, quels points devraient être prioritairement pris en compte dans le rapport de votre pays - et pourquoi ?

Enfants et jeunes, acteurs des droits de l'enfant

Les meilleurs ambassadeurs de la Convention sont les enfants et les jeunes de tous horizons qui prennent des initiatives pour faire respecter les droits d'enfants et de jeunes autour d'eux - comme ces jeunes en Tanzanie (voir page 1).

Et vous ? Connaissez-vous des exemples précis - aussi modestes soient-ils - d'enfants et de jeunes qui agissent pour permettre à tous les enfants d'exercer leurs droits fondamentaux ? Pouvez-vous en décrire l'un ou l'autre ?

Écrivez-nous par courrier postal ou par email : forum.permanent@atd-quartmonde.org

Courrier des lecteurs – Courrier des lecteurs – Courrier des lecteurs

■ Qu'est-ce que je fais (de la Lettre aux amis) ? Je la parcours et retiens de suite ce qui me fait avancer dans ma propre réflexion humaine et spirituelle dans le domaine de l'attention aux plus démunis. Je l'ai particulièrement lue au moment où pendant deux ans et demi j'ai été réduit à marcher à pieds pour faire mon apostolat en soutane quelques fois sous la chaleur torride. Après l'avoir exploitée en un premier temps je la mets à la disposition de mes visiteurs avant de l'archiver, car je retrouve certains numéros dont je cite les expériences ou certaines phrases très significatives dans mes homélies. *Abbé Bernard Y., Burkina Faso*

■ Nous vous remercions de nous avoir envoyé cet intéressant document, et nous vous saluons depuis le Honduras. Pourvu que nous restions en contact avec vous et que vous nous teniez au courant de ce qui se passe dans les autres pays ! Ici, les bibliothèques de rue vont commencer dimanche prochain, avec succès nous espérons. *Ivan C. O., Honduras*

■ J'accuse réception de la Lettre n° 70 dans laquelle je découvre encore des merveilles (...). Ces lettres nous permettent d'écouter d'autres témoignages qui viennent de par le monde et ces témoignages nous rapprochent les uns des autres dans la lutte que nous avons ensemble : lutte contre la misère dans le monde. *Aimé A., R.D.Congo*

■ Cela fait deux ans que je suis sans nouvelles de vous et je ne sais pas si vous continuez à éditer votre bulletin, avec des témoignages venus de tous les «villages du monde». Je suis actuellement dans un quartier marginal de Quito, connu sous le nom de «la lutte des pauvres». S'y trouve implantée une communauté catholique de l'église indigène de Riobamba. À ce jour ont été célébrés des baptêmes, communions, confirmations et mariages, avec des cérémonies propres à leur culture. C'est là ma nouvelle tâche. Je ne voudrais pas perdre le contact avec vous. *Segundo A.J., Equateur*

■ Nous avons différentes lois et politiques qui touchent aux droits de l'enfant. Cependant, ce qui manque dans les politiques et les programmes est une approche fondée sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme restent encore quelque chose de secondaire pouvant parfois être bénéfique. L'ancien Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, disait qu'«un ensemble de programmes et d'activités qui ne contribue qu'accessoirement à la réalisation des droits de l'homme ne constitue pas forcément une approche de programmation fondée sur les droits de l'homme, c'est-à-dire une approche où le but de toutes les activités serait de contribuer directement à la réalisation d'un ou de plusieurs droits.» Donc, pour la réalisation des droits des enfants, il est essentiel que l'approche de base et l'objectif de toutes les politiques soient la restitution des droits à tous les enfants - et pas simplement la présentation d'indicateurs en hausse ou en baisse, ici ou là. *Association Nanban, Inde*

Le « Forum Permanent sur l'extrême pauvreté dans le monde » est un réseau de personnes engagées qui veulent développer une amitié et une connaissance à partir de ce que nous apprennent les populations pauvres et très pauvres : celles qui cumulent plusieurs précarités au niveau de l'éducation, du logement, du travail, de la santé, de la culture, celles qui sont les plus rejetées et les plus critiquées. Il invite à le rejoindre tous ceux qui veulent faire partie d'un courant de refus de l'extrême pauvreté dans le monde pour rebâtir la communauté à partir et avec les plus pauvres. Ce courant s'exprime dans la *Lettre aux Amis du Monde* qui publie trois fois par an, en français, anglais, espagnol, portugais les écrits de nos correspondants, grâce à des traducteurs professionnels qui offrent leur service bénévolement. Le Forum Permanent est développé par le Mouvement ATD Quart Monde, OING dont le siège est à Pierrelaye, France, et permet à ceux qui le rejoignent de garder leur identité, sans pour autant être membre d'ATD Quart Monde. Email : forum.permanent@atd-quartmonde.org Site Internet : www.atd-quartmonde.org Abonnement \$8 / 8 € par année – De soutien \$10/ 10 € par année. © Mouvement international ATD Quart Monde - Imprimerie ATD - Méry-sur-Oise - N°71 - Mai 2009.

LES DESSINS SONT DE
HÉLÈNE PERDREAU QUI
LES OFFRE GRACIEUSEMENT,
DEPUIS DE LONGUES ANNEES,
AU MOUVEMENT
ATD QUART MONDE

MISE EN PAGE :
LYDIE ROUFFET